

## 4623906 – Prise de chlore de bas niveau

### QUESTIONS ET RÉPONSES APRÈS LA VISITE DE L'ÉTABLISSEMENT

#### 2<sup>E</sup> VISITE :

1. Les attestations du CIPC sont-elles requises pour le travail dans l'établissement à sécurité minimale?

**Réponses :** Aucune autorisation du CIPC n'est requise.

2. La conduite de dérivation pour la prise d'eau brute peut-elle être construite à la porte de l'installation existante?

**Réponses :** Oui.

3. Le propriétaire du projet a-t-il demandé des permis aux organismes environnementaux locaux? C.-à-d. Permis de prélèvement d'eau pour la dérivation

**Réponses :** Non, cela relèverait de la responsabilité de l'entrepreneur.

4. Veuillez définir la zone tampon qui peut être utilisée. Entreposage de remorques / conteneurs maritimes. Une clôture à titre de sécurité est-elle nécessaire pour la zone de dépôt et la zone de travail.

**Réponses :** Des clôtures sont requises pour toute excavation. Entreposage de remorques / conteneurs maritimes permis (doit être sécurisé).



5. Nos fournisseurs et sous-traitants demandent une prolongation de deux semaines.

**Réponses :** Prolongation jusqu'au 22 février.